

PROJET

SOUTENIR L'ACTION SYNDICALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Capitalisation de l'étude et du plaidoyer sur la cherté de la vie au Bénin

Contexte et enjeux.....	p. 2
Description de l'action.....	p. 3
Leçons apprises.....	p. 7
Quatre conseils-clés.....	p. 7

L'étude sur la cherté de la vie au Bénin a été réalisée en janvier 2022 par le CARES – Bénin.

Résumé: Se basant sur des données collectées par l'Institut national de statistiques et une recherche sur le terrain en janvier 2022, le CARES-Bénin a diagnostiqué une inflation de l'ordre de 78 % entre 2013 et 2022. Ce constat a nourri le plaidoyer qui a conduit entre autres, à la décision politique du gouvernement d'augmenter les salaires de 3 à 66 % et de relever le SMIG de 30 % dès décembre 2022.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Bénin connaît depuis de nombreuses années, une situation de vie chère, due essentiellement à des causes structurelles comme entre autres, la faiblesse de la production locale occasionnant l'importation d'un grand nombre de produits de consommation courante; la fluctuation des prix de matières premières sur les marchés internationaux; et la faiblesse du système économique caractérisé par un secteur informel actif mais difficile à contrôler et à réguler. Les prix des produits alimentaires de base tels que le riz, le maïs, l'huile, le sucre, la viande, etc. connaissent une augmentation considérable résultant en des conditions de vie difficiles pour la quasi-totalité des travailleurs béninois.

En 2013, dans le but d'atténuer la perte du pouvoir d'achat et de soulager les peines des travailleurs, le gouvernement a procédé à une légère augmentation de salaires. Dès 2016, une série de réformes a aggravé la cherté de la vie occasionnant des mobilisations de travailleurs et de la population. Cette situation s'est empirée avec l'avènement de la crise de la COVID-19. Le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour sécuriser l'approvisionnement des produits de première nécessité et contrôler les prix des produits pétroliers, mais au constat, ces mesures n'ont pas résolu la question de manière durable.

Afin d'organiser un plaidoyer basé sur des données probantes pour mieux adresser la question du faible pouvoir d'achat des travailleurs face au partenaire gouvernemental, six centrales syndicales membres du CARES-Bénin ont entrepris une étude sur la vie chère. Partant du rapport de cette étude, de laborieuses discussions et tractations ont conduit à la décision du gouvernement d'augmenter les salaires de 3 à 66 % et de relever le SMIG de 30 % dès décembre 2022.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Méthodologie de l'étude et résultats

L'étude s'est basée sur une investigation sur le terrain par les membres du CARES-Bénin et une revue documentaire de l'Institut National de Statistiques de Développement (INStaD) dans les grandes villes du Bénin, telles que Cotonou, Abomey-Calavi, Parakou et Abomey sur les prix des produits de grande consommation. Les années retenues pour cette étude sont les années 2013, 2019 et 2022. L'année 2013 est retenue comme l'année de base. Partant du répertoire de prix de 29 produits de grande consommation allant entre autres du maïs au riz en passant par l'essence, le ciment et le fer à béton, le CARES a établi une moyenne de prix en 2013, année de référence et une autre en 2022. Au sein de cette même période, le CARES a singularisé les années 2019 et 2022 pour discriminer l'effet COVID-19. La différence entre ces moyennes représente la variation sur la base de laquelle est calculée la chute du pouvoir d'achat des travailleurs béninois et l'indice de vie chère. Les dernières augmentations de salaires remontaient à l'année 2013. L'année 2019 est l'année précédant l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Au cours des années 2020 à 2022, les tensions inflationnistes qui sont apparues à la suite de la pandémie de la COVID-19 ont été exacerbées en 2021 et 2022 par l'évolution du contexte international marquée par la guerre russo-ukrainienne et l'inflation généralisée qui en a découlé.

Partant de la supposition qu'au Bénin, les revenus étant demeurés constants depuis 2013, la hausse des prix aurait en conséquence engendré la cherté de la vie et accentué la dégradation des conditions de vie dans le pays entre 2013 et 2022. Ce point a été établi à travers l'examen de l'évolution des prix entre 2013 et 2022. Ainsi de manière pratique, les indices des prix moyens des années 2019 et 2022 ont été déterminés pour capter spécifiquement l'effet COVID-19 de même que ceux de l'année 2022 ont été comparés à ceux de 2013, année de base pour avoir la progression sur toute la période sous étude. Par ailleurs, pour mesurer les tensions inflationnistes post COVID-19 et celles liées à la crise russo-ukrainienne, la période 2019-2022 a été prise en considération, en retenant 2019 comme année de base.

Il résulte ainsi une hausse du prix moyen de 78 % entre 2013 et 2022, soit un taux d'inflation de 78 % en 2022 par rapport à 2013. Cette situation correspond à une baisse de pouvoir d'achat de 56 %. En considérant l'effet COVID-19

sur la période décembre 2019 à décembre 2021, le constat révèle une hausse de prix de 46 %. Sur la base de ces résultats, les centrales syndicales ont déployé diverses stratégies qui ont conduit à l'augmentation des salaires et au relèvement du SMIG.

Principales étapes de l'action

Le processus de l'étude qui a conclu à la chute du pouvoir d'achat des travailleurs a été influencé par des facteurs externes au mouvement syndical et la série d'actions déployées dans ce cadre par le CARES a conduit aux mesures prises par le gouvernement.

Facteurs externes au mouvement syndical

En remontant les actions pour améliorer les conditions des travailleurs, la capitalisation relève ce qui suit :

- En 2013, dans le but d'atténuer la perte du pouvoir d'achat et de soulager les peines des travailleurs, le gouvernement a procédé à une légère augmentation de salaires ;
- Dès 2016, les réformes gouvernementales ont exacerbé la cherté de la vie ;
- Les mouvements syndicaux conséquents ont provoqué un durcissement de ton du gouvernement aboutissant à une quasi-annulation du droit de grève en 2018 ;
- La pandémie du COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne ont aggravé la cherté de la vie et suscité la montée au créneau d'autres acteurs sociaux, comme la Conférence Épiscopale du Bénin, montrant que la question est d'importance nationale ;
- À la suite nombreuses tractations, le gouvernement a décidé de relever le SMIG de 30 % et d'augmenter les salaires de 3 à 66 %.

Les étapes principales de l'action du mouvement syndical

Les syndicalistes ont conduit des actions qui ont connu des fortunes diverses mais qui en fin de compte ont abouti au résultat de l'augmentation du traitement des travailleurs. En préalable à l'étude sur la vie chère, les syndicats se sont investis dans de nombreuses stratégies, tractations et mobilisations avec peu d'effets face à l'inflexibilité du gouvernement.

L'étude objet de la présente fiche représente un levier déterminant dans ce processus. Conduite par le CARES, appuyé par un statisticien et exploitant des données d'enquête de l'Institut national des statistiques, elle a établi un

niveau d'inflation de 78 % entre 2013 et 2022. Sur la base de ces données probantes, l'argumentaire syndical a été rendu plus incisif et plus contraignant et a relancé avantagusement les négociations avec le gouvernement.

À la suite de l'étude on peut retenir entre autres les développements suivants :

- 9 mars 2022: Première séance de négociations Gouvernement – Centrales syndicales ;
- 26 avril 2022: Deuxième rencontre entre le Gouvernement et les syndicats sur la vie chère au Bénin ;
- Plaintes des populations et des syndicats relayées par les médias ;
- 26 août 2022: la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin) organise une conférence de presse pour remettre la question à l'ordre du jour. Cette conférence a relancé les négociations et conduit à une autre invitation du Chef de l'État pour le 8 septembre ;
- 8 septembre 2022: Troisième rencontre entre le Gouvernement et les syndicats sur la revalorisation des salaires. Sur invitation du Président de la République, la séance s'est tenue à la Présidence. Le Gouvernement a déclaré son impuissance à cette séance, prétextant la situation macroéconomique du pays liée à la COVID-19 et à la guerre en Ukraine etc. ;
- 6 décembre 2022: Quatrième rencontre entre le Gouvernement et les syndicats sur la vie chère au Bénin par suite d'une demande d'audience des confédérations syndicales et sur invitation du Président de la République. C'est après cette quatrième rencontre que les augmentations de salaire et le relèvement du SMIG ont été actés.

Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

La lutte contre la vie chère a connu de nombreux rebondissements obligeant les syndicats à faire preuve de résilience, d'unité d'action et d'adaptabilité au contexte et à l'opposition gouvernementale. On distingue des phases-clés: avant, pendant et après la recherche du CARES. Leur examen révèle l'avantage de cette recherche et sa contribution à la satisfaction des revendications syndicales.

Phase 1: avant la recherche sur la vie chère

Face à la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs, diverses manifestations syndicales classiques ont été organisées: sit-in, marches, mouvements de grève. En octobre 2017, une gigantesque marche pacifique a eu remis la

question à l'ordre du jour. Dès lors, le gouvernement s'est illustré par des actions visant à éteindre le mouvement syndical. L'année 2018 s'est avérée un temps de dure épreuve. Le 16 janvier 2018, à la suite d'une grève de 72 heures, le gouvernement applique la défalcation salariale et réquisitionne des fonctionnaires pour casser les mouvements de grève. Le 30 janvier 2018, le gouvernement tient une rencontre avec les syndicats et dénonce la prise en otage de la nation par une poignée de travailleurs. Trois jours plus tard, le 2 février une deuxième rencontre a lieu : le gouvernement demande aux syndicats de reprendre avant toute négociation. Dès octobre 2018, la loi recadrant le droit de grève au Bénin est promulguée : 10 jours par an, 7 jours par semestre et 2 jours par mois.

Face à cette situation, les sept centrales syndicales du pays décident d'avancer en unité d'action. Les 26 et 27 juin 2019, se tient un atelier sur l'unité d'action et le dialogue social avec l'appui du Comité de Gestion des Fonds des Syndicats (COGEFOS) suite auquel six des centrales signent un protocole d'accord. C'est dans le cadre de ce protocole d'accord que diverses actions sont menées y compris l'invitation en octobre 2021 du CARES à conduire une étude sur la vie chère pour doter les centrales syndicales d'un outil de plaidoyer efficace basé sur des données probantes. Une concertation en décembre 2021 entre les centrales syndicales et le CARES engage formellement la recherche sur la vie chère.

Phase 2 : pendant la recherche sur la vie chère

Le CARES-Bénin a voulu baser la validité de sa recherche sur des statistiques fiables de manière à en imposer les résultats dans leur argumentaire. Des entretiens furent conduits mais ils s'avèrent lacunaires pour conférer la scientificité nécessaire à l'étude. Les syndicalistes se sont alors rapprochés de l'INStAD pour avoir des données courantes. À ce niveau, le CARES a dû faire appel à un de ses membres proche de l'INStAD qui a non seulement fourni les données de base mais aussi conduit l'analyse, participant ainsi à donner son poids scientifique à l'étude.

Phase 3 : après la recherche sur la vie chère

La qualité de la recherche et l'exploitation de ses résultats ont conduit à une décision politique historique favorable aux travailleurs. En effet la démarche ayant établi les années de référence a pris en compte la dernière augmentation et l'année en cours. Un affinement de la recherche a posé une borne intermédiaire entre 2013 et 2022 pour discriminer l'effet COVID-19. Par cette

démarche simple mais très concrète, les syndicats ont établi l'évidence de l'étiement notable du pouvoir d'achat des travailleurs entre les salaires statiques et une fiscalité et une inflation galopantes.

Ainsi les résultats de la recherche présentés entre janvier et mars 2022 nourrissent une activité syndicale intense : conférences, sit-in, meetings, etc. C'est ainsi qu'après quatre rencontres laborieuses entre gouvernement et syndicats, avec diverses interventions et relances, la décision d'augmentation des salaires et de relèvement du SMIG a été prise en décembre 2022.

LEÇONS APPRISSES

Face à la situation de la vie chère au Bénin, les centrales membres du CARES-Bénin ont eu à manœuvrer au fil du temps et en fonction des circonstances. On peut retenir les leçons capitales se dégageant de ce parcours :

- L'importance de la recherche comme moyen d'avoir des données concrètes comme levier et outil de plaidoyer efficace ;
- Le recours à des données issues d'une institution publique évite toute contestation de leur fiabilité
- L'unité d'action rend plus efficace le dialogue social ;
- La résilience et l'adaptabilité des syndicats face au durcissement de position du gouvernement et le changement du contexte légal où la grève était devenue un outil futile ;
- La mobilisation du soutien des populations et d'autres acteurs sociaux majeurs comme l'église, pour confirmer la justesse des revendications et ne pas en faire une question catégorielle ;

QUELQUES CONSEILS-CLÉS

Le CARES-Bénin ne saurait se prévaloir d'avoir anticipé et prévu tous les développements intervenus dans l'étude et le plaidoyer sur la question de la vie chère. La réalité du terrain changeait à tout moment et imposait de nouvelles dispositions. Partant, les conseils à partager à ce niveau sont de niveau général et transversal plutôt que des recettes précises :

- Ce n'est pas dans l'ordinaire des syndicats mais l'activité de recherche sur

les points de revendication donne plus de poids, de crédit et de validité à la lutte syndicale ;

- L'union fait la force. Il est plus rentable pour les forces syndicales de s'unir sur une cause que de se répandre en querelles de clocher. En outre, la recherche de partenariats divers, y compris dans la société civile et la population est rentable comme cela a été le cas avec la Conférence épiscopale catholique, la Fondation Friedrich Ebert, les journalistes et lors des séances foraines à public ouvert ;
- La question de la vie chère est encore plus brûlante aujourd'hui que jamais. Il ne faut jamais baisser ou croiser les bras sur un acquis syndical ;
- Le professionnalisme ayant prévalu dans l'étude lui a conféré une importance qui a permis de bouger les lignes. Dans les cas similaires, rechercher les compétences techniques extérieures est un atout-clé.

Fiche réalisée par l'équipe de consultance : Elisabeth HOFMANN, Emmanuel DAVID-GNAHOUI, Jean-Christophe LAPOUBLE.

Projet co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD).